

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique CADOT, Maire.

Présents : Laurent LEFEVRE, Isabelle SAUVE, Hugues GENDRY, Christine DE PONTFARCY, adjoints.

Mesdames et Messieurs Michel BELLIER, Sandrine HAMON, Jean-Pierre GUAIS, Thomas JEANNEAU, Céline CHEVALIER, Anthony FOURNIER, Franck GAUTEUR, Marie-Françoise BOURGEOIS, Colette SEYEUX conseillers municipaux.

formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Excusés : Franck FOURNIER, Emmanuelle CLAIRET ;

Madame Colette SEYEUX a été élue secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le compte rendu de la séance du 12 octobre 2016 a été adopté à l'UNANIMITE.

ADDITIF – Lotissement Le Petit Pont – Cession parcelle n° 56 à Mme SEGRETAIN Linda

2016136 - DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présentation : Monique CADOT

Déclarations d'intention d'aliéner :

2016-020 – Parcelle AB 99 – 29 rue du Maine : la commune n'exerce pas son droit de préemption

Concession de terrain dans le cimetière communal :

Délivrance de concessions (alinéa 8, article L2122-22 du CGCT) :

Concession n° 1142 – Cavurne – N° Plan : 17 – Nouvelle concession - Acquisée par M. et Mme BLIN Nicolas et Nathalie, pour 30 ans à compter du 12 septembre 2016

Concession n° 1144 – N° Plan : 369 – Renouvellement – Mme LECLERC née TAVENARD, pour 30 ans à compter du 17 octobre 2016

Concession n° 1146 – Cavurne - N° Plan : 21 – Nouvelle concession – Acquisée par M. HACHET Didier, pour 30ans à compter du 8 novembre 2016

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces décisions.

2016137 – LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n° 4 à M. BRUNEAU Yohan et Mme MALABRY Lucie

Présentation : Laurent LEFEVRE

La commune de QUELAINES SAINT-GAULT a viabilisé le lotissement du Petit Pont suite à l'autorisation d'aménager accordée par arrêté municipal du 16 janvier 2013.

Monsieur BRUNEAU Yohan et Madame MALABRY Lucie se sont portés acquéreurs du lot n° 4 d'une superficie de 653 m² viabilisés jusqu'à la limite de propriété.

La vente de la dite parcelle sera effective moyennant le prix, TVA sur marge incluse, de 46,80 € TTC le m² fixé par délibération du 11 octobre 2012, soit 39,44 € HT le m², frais de notaire en sus, conformément au tableau ci-joint. Le prix total à régler est de 30 560,40 € TTC, frais de notaire en sus, paiement comptant à la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n° 4 à Monsieur BRUNEAU Yohan et Madame MALABRY Lucie
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 17 rue du Pont de Normandie
- **CHARGE** Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint-Gault, d'établir l'acte de vente et
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2016138 – LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Annulation cession parcelle n° 18 à M. BRUNEAU Yohan et Mme MALABRY Lucie – Cession parcelle n° 18 à M. AVIGNON Cédric et Mme THEARD Julie

Présentation : Laurent LEFEVRE

2016138a) – LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Annulation cession parcelle n° 18 à M. BRUNEAU Yohan et Mme MALABRY Lucie –

Lors du conseil municipal du 15 septembre dernier, la cession de la parcelle n° 18 du lotissement du Petit Pont a été acceptée par l'assemblée délibérante au profit de Monsieur BRUNEAU Yohan et Madame MALABRY Lucie. Par courrier du 13 octobre 2016, les acquéreurs annulent la réservation de la parcelle n° 18.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'annuler la vente,
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant d'en informer le notaire chargé d'établir l'acte de vente.

2016138b) – LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n° 18 à M. AVIGNON Cédric et Mme THEARD Julie

La commune de QUELAINES SAINT-GAULT a viabilisé le lotissement du Petit Pont suite à l'autorisation d'aménager accordée par arrêté municipal du 16 janvier 2013.

Monsieur AVIGNON Cédric et Madame THEARD Julie se sont portés acquéreurs du lot n° 18 d'une superficie de 664 m² viabilisés jusqu'à la limite de propriété.

La vente de la dite parcelle sera effective moyennant le prix, TVA sur marge incluse, de 46,80 € TTC le m² fixé par délibération du 11 octobre 2012, soit 39,44 € HT le m², frais de notaire en sus, conformément au tableau ci-joint. Le prix total à régler est de 31 075,20 € TTC, frais de notaire en sus, paiement comptant à la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n° 18 à Monsieur AVIGNON Cédric et Madame THEARD Julie
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 12 rue du Pont d'Avignon
- **CHARGE** Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint-Gault, d'établir l'acte de vente et

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2016139 – LOTISSEMENT LE PETIT PONT – Cession parcelle n° 56 à Mme SEGRETAIN Linda

La commune de QUELAINES SAINT-GAULT a viabilisé le lotissement du Petit Pont suite à l'autorisation d'aménager accordée par arrêté municipal du 16 janvier 2013.

Madame SEGRETAIN Linda s'est portée acquéreur du lot n° 56 d'une superficie de 370 m² viabilisés jusqu'à la limite de propriété.

La vente de la dite parcelle sera effective moyennant le prix, TVA sur marge incluse, de 46,80 € TTC le m² fixé par délibération du 11 octobre 2012, soit 39,44 € HT le m², frais de notaire en sus, conformément au tableau ci-joint. Le prix total à régler est de 17 316,00 € TTC, frais de notaire en sus, paiement comptant à la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la vente de la parcelle n° 56 à Madame SEGRETAIN Linda
- **PRECISE** que ce lot portera l'adresse suivante : 4 impasse du Pont de Noirmoutier
- **CHARGE** Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines Saint-Gault, d'établir l'acte de vente et
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

2016140 – VESTIAIRES SPORTIFS ET CLUB HOUSE – Contrôle technique, Santé Protection Sécurité, Etudes géotechniques : choix des prestataires

Présentation : Isabelle Sauvé

Au stade de l'Avant Projet Sommaire, il convient de désigner des prestataires pour les missions d'étude et de suivi du chantier : contrôle technique, santé protection sécurité, études géotechniques.

La consultation a été lancée auprès de plusieurs prestataires ;

1/ Contrôleurs techniques : Offres

APAVE	2 530,00 € HT
SOCOTEC	2 620,00 € HT
VERITAS	2 920.00 € HT
QUALICONSULT	3 740,00 € HT

Tableau comparatif des offres

Phases	APAVE	SOCOTEC	VERITAS	QUALICONSULT
Conception	440,00	Pas de détail	400,00	370,00
Documents d'exécution	620,00		1 000,00	890,00
Visite de chantier	880,00		960,00	1 480,00
Vérification initiale	250,00		320,00	720,00
TOTAL € HT	2 190,00	2 160,00	2 680,00	3 460,00
TVA 20 %	438,00	432,00	536,00	692,00
TOTAL € TTC	2 628,00	2 592,00	3 216,00	4 152,00
Attestation Hand. Consuel	180,00 160,00	180,00 280,00	120,00 120,00	Compris 280,00
TOTAL € HT	2 530,00	2 620,00	2 920,00	3 740,00
TVA 20 %	506,00	524,00	584,00	748,00
TOTAL € TTC	3 036,00	3 144,00	3 504,00	4 488,00

Les quatre offres sont conformes en tous points à la demande, soit une mission de type L + Hand + VAMST (fourniture des récépissés CONSUEL) et ATTHAND2 (fourniture de l'attestation de conformité handicapée).

Considérant ces éléments, la commission propose de retenir l'**APAVE** pour un montant de **2 530,00 € HT** soit **3 036,00 € TTC**.

Coordonnateurs Santé Protection Sécurité - Offres

APAVE	1 520,00 € HT
VERITAS	1 645,00 € HT
SOCOTEC	1 860,00 € HT
AC2S	2 080,00 € HT
QUALICONSULT	2 112,00 € HT
SECURIS BTP	2 350,00 € HT

Tableau comparatif des offres

Phases	APAVE	VERITAS	SOCOTEC	AC2S LEPAGE	QUALICONSULT	SECURIS BTP
Conception	480,00	350,00	652,50	360,00	384,00	396,00
Réalisation	1 040,00	1 295,00	1 207,50	1 720,00	1 728,00	1 954,00
Nombre de visites prévues	16	10	8	24	16	10
TOTAL € HT	1 520,00	1 645,00	1 860,00	2 080,00	2 112,00	2 350,00
TVA 20 %	304,00	329,00	372,00	416,00	422,40	470,00
TOTAL € TTC	1 824,00	1 974,00	2 232,00	2 496,00	2 534,40	2 820,00

Les six offres sont conformes en tous points à la demande. La différence de prix entre chaque offre s'explique, en partie, par le temps estimé à passer sur le dossier en phase conception et par le coût horaire prévu pour chacune des visites en phase réalisation. Vous constaterez que le moins disant, à savoir l'APAVE a prévu 16 visites quand VERITAS et SOCOTEC en prévoient respectivement 10 et 8 et sont, malgré tout, plus chers.

Considérant la nature du chantier et le fait que chaque société est responsable du temps à estimer pour parfaitement réaliser sa mission, la commission propose de retenir l'offre de l'**APAVE** pour un montant de **1 520.00 € HT** soit **1 824,00 € TTC**.

Bureaux d'études géotechniques - Offres

GINGER CEBTP	1 630,00 € HT
FONDASOL	1 650,00 € HT

Les deux offres sont quasiment identiques. Comme nous l'avons demandé, les deux prestataires géotechniques fournissent aux termes de leur investigation, un rapport de type mission G2 AVP (mission d'étude géotechnique d'avant projet) avec indications des principes de constructions envisageables en termes de dallages et fondations. Les délais sont également quasiment les mêmes avec une remise du rapport définitif quatre semaines après commande.

Considérant ces éléments, la commission propose donc de retenir la société **GINGER CEBTP**, mieux disante, pour un montant de **1 630.00 € HT** soit **1 956.00 € TTC**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE retient les propositions ci-dessus et CHARGE Madame le Maire ou son représentant de signer les contrats et toutes pièces à intervenir.

2016141 – PERSONNEL COMMUNAL – Prime de fin d'année 2016

Présentation : Laurent Lefèvre

Monsieur Lefèvre rappelle au conseil municipal qu'une prime est versée au personnel communal, au prorata de la durée hebdomadaire de travail pour les agents à temps non complet, et selon le même prorata que celui appliqué sur le salaire pour les agents à temps partiel.

Le comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne (CDG 53) réuni le 26 mai 2016, a porté à 939,24 € le montant net pour un agent à temps complet, pour l'année.

En conséquence, il est proposé d'approuver ce montant pour la prime de fin d'année 2016.

Le conseil municipal, sur avis de la commission Finances, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

-DECIDE de retenir la proposition du comité technique du CDG 53 pour les agents stagiaires et titulaires ; valide le tableau établi par le CDG 53 pour présenter les différentes formules de calcul permettant d'obtenir le montant brut de départ en fonction du régime des agents.

-DECIDE que la Commission des Finances réétudiera le régime indemnitaire applicable au 1^{er} janvier 2017.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

LES COMMISSIONS :

2016042 – GESTION DE L'ESPACE

Présentation : Laurent Lefèvre

- **Accessibilité handicapé**
Sujet reporté du fait d'un nouveau projet du commerce concerné.

- **Aménagement terrain Rue des Forges**

Le terrain situé rue des Forges, auprès de la future maison de santé, dispose en limite de propriété avec le lotissement du Patis Fleury d'une haie de sapins. Ceux-ci vieillissant et ombrageant le lotissement, la commission vous propose de les abattre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'UNANIMITE.

- **Carrefours route de Houssay / Marmillon**

Après une rencontre avec Mr Poulain du Conseil Départemental en charge de la voirie sur le sud du département, le carrefour de la route de Houssay nécessiterait, afin d'assurer la sécurité en sortie du lotissement du Petit Saint Nazaire, de supprimer des places de parkings, ou de changer le côté du stationnement. La commission n'étant pas convaincue de ces aménagements vous propose de ne pas donner de suite à cette réflexion mais reste à l'écoute des riverains.

Concernant le carrefour route d'Astillé, le constat est qu'il s'agit certainement d'un manque de vigilance de la part des automobilistes utilisant ce carrefour. La plupart sont des conducteurs habitant les lotissements du secteur.

Dans un premier temps, nous allons disposer le radar pédagogique de la communauté de communes sur les différentes voies afin de sensibiliser à la vitesse.

Ensuite, une communication sera faite au travers du bulletin municipal et un courrier sera envoyé à chaque habitant des trois lotissements pour rappeler qu'à ces carrefours, il s'agit de priorité à droite, et la vitesse est bien limitée à 50 km/h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'UNANIMITE

- **Aménagement devant immeuble ST Gervais**

Le sol devant le magasin de la fleuriste et en côté du salon de coiffure étant fait en dallage et pavés entrecoupés de béton désactivé n'est pas des plus esthétique ; la commission souhaite faire établir un devis pour uniformiser cet endroit en béton désactivé.

- **Manoir du Buat**

La commission vous propose de supprimer la haie entre le parking de la salle des fêtes et l'allée du manoir et de semer du gazon.

Lors de l'aménagement de la cour du Manoir, nous avons mis en attente les plantations à l'arrière de celui-ci, l'implantation des vestiaires du foot n'étant pas finalisée.

Aujourd'hui nous pouvons donc terminer ces plantations (haies de charmes) et nous vous proposons également l'agrandissement du parking entre le manoir et le terrain de foot (environ 20 places) à prévoir au budget 2017.

Un devis va être demandé également pour le remplacement de la porte d'entrée des salles de réunions et la pièce en bois maintenant la cloche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** à l'UNANIMITE

- **Site internet**

Concernant la commission Gestion de l'espace, nous allons communiquer sur le Plan Local d'Urbanisme (date de révision), sur les travaux effectués sur l'année (parvis de l'église, aménagement du Manoir), l'entretien de la voirie et la sécurité routière.

2016043 – ASSAINISSEMENT - RESEAUX

Présentation : Hugues GENDRY

BUDGET 2016 :

Le budget assainissement présente un excédent estimé à 4 573,67 € en investissement, et en fonctionnement un excédent estimé à 92 018,03 € au 31 octobre 2016.

TARIFS ASSAINISSEMENT 2017 :

La commission propose de ne pas augmenter la redevance assainissement au regard des excédents sur les deux exercices :

- Prix forfaitaire annuel d'accès au service : 43,64 €
- Prix au m³ d'eau consommé : 1,112 €
- Vérification des branchements sur construction neuve et transferts de propriété sont réévalués de 1%.
- Coût d'un branchement : 43,75 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'UNANIMITE.

PROJETS 2017 :

- Demande de devis pour de l'enrobé à l'entrée de la station.
- Demande de devis pour l'assainissement de la salle des fêtes « côté terrain de foot », car souvent bouché et sûrement écrasement des réseaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rapport annuel d'assainissement collectif :
 - Volume traité de la station = 81 257 m³/an
- Moins que l'année 2014 : 113 593 m³/an, ceci est dû à la pose de nouveau drains pour l'écoulement des eaux.
 - Boues évacuées = 23,5 Tonnes

La validation du bon fonctionnement des équipements d'auto surveillance a été effectuée par le Satèse et le dispositif épuratoire est bien entretenu.

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, et conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE :

DECLARE avoir pris connaissance du rapport annuel 2015 établi par Madame le Maire et relatif aux prix et à la qualité du service public communal d'assainissement collectif (contexte du service, indicateurs techniques et financiers).

(voir rapport ci-annexé)

SITE INTERNET :

- Mettre un exemple de la consommation d'eau pour 120 m³ et le coût que cela représente.
- La mise en place de drains dans les silos pour l'écoulement des eaux qui n'est plus comptabilisé dans le transport des boues.
- Problème de lingettes dans la station, ce qui occasionne des frais de réparation au niveau des pompes.

2016044 – FOYER LOGEMENT

Présentation : Hugues GENDRY

Étude de devis travaux sanitaires :

Trois artisans ont été sollicités pour des travaux de remplacement du réseau d'alimentation en eau froide au foyer logement sur la même consultation pour chacun.

Deux retours de devis :

Gwénaël GENDREAU propose 16 014,27 HT soit 19 217,12 TTC

SMEC propose 5 974,00 HT soit 7 168,80 TTC

La différence de prix s'explique par les matériaux choisis par l'entreprise GENDREAU donc le devis est plus élevé. Un deuxième devis de M. Gwénaël GENDREAU nous est parvenu avec les mêmes matériaux que ceux de la SMEC pour un montant de : 11 900,43 HT soit 14 280,52 TTC

La commission propose de retenir l'entreprise SMEC pour un montant de : 5 974,00 HT soit 7 168,80 TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, **RETIENT** la SMEC pour un montant HT de 5 974,00 € HT soit 7 168,80 € TTC.

	Fonctionnement	Investissement
D022 - Dépenses imprévues	- 7 200,00 €	
D023 – Dépenses virement	+ 7 200,00 €	
R1068 – Recettes excédents		- 7 200,00 €
R021 – Virement de la S. Fonctionnement		+ 7 200,00 €

2016045 – FINANCES

Présentation : Laurent Lefèvre

POINT BUDGETAIRE

Budget principal

Fonctionnement.

Le bilan sur les dix premiers mois de l'année passée n'a pas mis en évidence de dépassement ou de sous réalisation importante par rapport au budget primitif 2016.

Toutefois, quelques lignes vont être à suivre, les frais de télécommunications, l'entretien du matériel de restauration et les sorties scolaires.

Investissement.

Les programmes prévus au BP 2016 ont été réalisés hormis le PLU et les locaux du personnel technique.

TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement instituée depuis 2012 est due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières.

Cette taxe est de droit pour les communes dotées de PLU et est appliquée pour Quelaines Saint Gault au taux de 1%.

Nous avons possibilité de changer ce taux par délibération du Conseil Municipal, sans toutefois dépasser le taux de 5%.

La commission ne souhaite pas changer le taux de 1%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, DECIDE de ne pas changer le taux de la taxe d'aménagement.

SUBVENTION CLASSE ORCHESTRE

Le collège Jean Rostand de Château-Gontier sollicite la commune pour une subvention concernant un enfant de Quelaines Saint Gault participant à la classe orchestre.

La commission, après en avoir débattu, ne souhaite pas donner de suite favorable à cette demande.

PRIME DE FIN D'ANNEE

(Voir supra)

2016046 – CULTURE ET SPORTS

Présentation : Isabelle Sauvé

FLASH INFOS - PREPARATION

La commission a choisi les articles qui formeront le « Flash-infos 2016 » :

- Accueil des allemands le week-end de la toussaint 2016
- Salon des artisans commerçants – septembre 2016
- Cimetière
- Sécurité routière (modifications signalétique du centre bourg)
- Compte rendu Argent de Poche 2016
- Gaspillage alimentaire
- Site internet
- Téléthon
- Bénévoles local « Abri du Passant »
- Nettoyage des sentiers pédestres
- Tri sélectif
- Colis de Noël (CCAS)
- Date des vœux 2017

SALON DES ARTISANS ET COMMERCANTS

La commission estime que réaliser le salon des artisans et commerçants dans la salle des sports est plus confortable, plus convivial, plus professionnel ; par contre, le feu d'artifice est moins réussi que lors du dernier salon, il y a deux ans.

Il convient de prévoir des crédits complémentaires pour remise des prix.

	Section fonctionnement
D022 – Dépenses imprévues	- 60,00 €
D 6714 – Bourses et prix	+ 60,00 €

VESTIAIRES SPORTIFS – CHOIX DES PRESTATAIRES (BUREAU DE CONTROLE, SPS, ETUDES GEOTECHNIQUES

(voir supra)

SITE INTERNET

Site disponible depuis fin octobre, mais toujours en cours de construction ; manquent les liens directs avec les associations, l'intercommunalité.

CIMETIERE

La commission propose de revendre les plaques pour l'identification des personnes dont les cendres ont été dispersées dans l'espace prévu à cet effet au prix de 48 € TTC la plaque, compte tenu de la prestation de pose par les agents.

Le caractère d'impression sera le »Times New Roman » ; la couleur sera blanche ; les frais d'impression seront à la charge des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNANIMITE.

2016047 - SIAEP Région Ouest de Château-Gontier : rapport sur l'eau 2015

Présentation : Monique Cadot

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a reçu le rapport d'activités 2015 du Syndicat des Eaux ; ce rapport est consultable au secrétariat de mairie :

Population desservie : 9 169 habitants – Eau distribuée à 4 087 abonnés

Un réseau de 534 km * 438 935 m² consommés * 373,22 € pour 120 m³

La société VEOLIA Eau a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le Syndicat d'eau garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Le conseil municipal, VU l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, PREND ACTE de la communication de ce rapport.

(cf annexe)

2016048 – Communauté de communes du Pays de Craon – Compte rendu réunion du 10 octobre 2016

Présentation : Monique Cadot

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu.

2016049 – ASSAINISSEMENT – Rapport annuel 2015

Présentation : Hugues GENDRY

(voir supra – Point 2016043)

Il est proposé aux conseillers municipaux d'effectuer une visite à la station d'épuration en février ou mars 2017.

2016050 –QUESTIONS DIVERSES

Présentation : Monique CADOT

2016050a) Démission de Bettyna Marcinès

Madame Cadot a reçu la démission de Bettyna Marcinès en qualité de conseillère municipale. Souhaitent la remplacer dans les commissions :

- Gestion de l'Espace : Sandrine HAMON
- Enfance Jeunesse : Marie-Françoise BOURGEOIS

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'UNANIMITE.

2016050b) PLU – Emplacement réservé Section AC n° 22, 23, 464

Une propriété mise à la vente comporte notamment les parcelles cadastrées Section AC, n° 22, 23 et 464, objets d'un emplacement réservé sur le Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil Municipal souhaite demander une estimation au service des domaines avant de prendre toute décision.

2016050c) LOCATION DE JARDIN

Un jardin appartenant à la commune est disponible depuis plusieurs mois, rue de Marmillon. M. BRIELLES Joël a souhaité le cultiver. Le tarif a été fixé par délibération du conseil municipal du 10 décembre 2015 à 25,59 € par an ; il sera révisé chaque année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, ACCEPTE la location du jardin communal à M BRIELLES Joël.

2016050d) ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS

Dans le cadre des attributions de compensations à intervenir avec la Communauté de Communes du Pays de Craon et/ou le Centre Intercommunal d'Action Sociale, les conventions entre nos collectivités sont en cours de régularisation. Pour autant, la commune a sollicité le CIAS pour le versement d'un acompte de 20 000 € en remboursement des frais engagés pour le compte de l'intercommunalité. Afin d'encaisser cet acompte, la Trésorerie sollicite l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, sollicite l'encaissement du dit acompte et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

2016050e) CHIENS ERRANTS - Tarifs

Les chiens errants sont recueillis par les agents communaux et sont nourris, le temps que les animaux retrouvent leur maître (s'ils sont pucés) ou amenés à la Société Protectrice des Animaux. Les animaux vagabonds sont de plus en plus nombreux : le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE de facturer un forfait de 40 € à tout propriétaire de chien pris en charge par les services de la commune.

2016050f) ECONOMIE – Une nouvelle entreprise sur la commune

Le concessionnaire Hubert-Agri (matériel agricole) – siège social ARON - a pris contact avec M. Lefèvre pour évoquer la possibilité de s'installer sur la commune ; après échanges, celui-ci va louer un hangar à M. et Mme Ballue Bernard, à compter du 1^{er} janvier 2017.

2016050g) TRI SELECTIF

Actuellement cinq conteneurs de tri sélectif sont installés Place des Anciens Combattants ; le véhicule de collecte rencontre des difficultés pour collecter ces conteneurs compte tenu de la densité des véhicules stationnés sur la place.

Parallèlement, il est nécessaire d'installer des conteneurs à proximité de la cuisine centrale et du foyer logement.

En accord avec les services de la Communauté de Communes du Pays de Craon, compétent en matière d'ordures ménagères, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, DECIDE de transférer les conteneurs de la Place des Anciens Combattants sur deux sites :

- Trois conteneurs au lotissement du Brault II – Impasse de l'Hyère
- Trois conteneurs sur l'aire de co-voiturage.
- Le conteneur « Relais » sera installé sur l'aire de co-voiturage également.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Madame De Pontfarcy informe l'assemblée du protocole envisagé pour diminuer le gaspillage alimentaire à la restauration scolaire : les semaines 2 et 3 (2017), des pesées vont être réalisées pendant quinze jours, respectivement pour les maternelles, les élémentaires, la production et le service. Un bilan sera ensuite dressé.

COLLECTE SELECTIVE

Madame Cadot a rencontré un membre de l'association « LM Petits Pas » qui propose d'effectuer la collecte sélective sur la commune, le 1^{er} jeudi de chaque mois, de 15 h à 17 h 30, à la buvette du football, collecte organisée au profit de l'association (journaux, papier.....) et qui représente 1/3 de ses ressources.

2016050h) DATES A RETENIR

Vendredi 16 décembre 2016 à 19 heures : Rencontre élus-agents (Salledu Conseil)

Dimanches 20 et 27 novembre 2016 : Elections Primaires à droite (Salle JulesVerne)

Vendredi 25 novembre 2016 : Assemblée Générale Familles Rurales (Salle des Fêtes)

Vendredi 25 novembre 2016 : Assemblée Générale CCQ53 (Salle Jules Verne)

Lundi 28 novembre 2016 : Assemblée Plénière à la Communauté de Communes – Salle du Mûrier à Craon

Les 2 et 3 décembre 2016 : Téléthon.

Dimanche 4 décembre 2016 : Concert de la Sainte-Cécile à la Salle des Fêtes – Verre de l’amitié offert par la commune

Vendredi 6 janvier 2017 à 20 h 30 : Cérémonie des voeux (Salle des Fêtes)

2016050i) INFORMATIONS

Une nouvelle navette express reliant Laval à Craon a été mise à disposition par le Département, permettant d’effectuer le trajet en 35 minutes.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 15 décembre 2016 à 20 h 30

Il n’y a plus de questions diverses, la séance est levée à 23 h 40.